

# DÉLIBÉRATION

## Conseil d'administration

Séance du 18 mai 2021

Délibération  
n°54-2021  
Point 4.6.6

### Point 4.6.6 de l'ordre du jour

#### Succession

#### EXPOSE DES MOTIFS :

A la suite du décès le 1er avril 2018 de Madame M., vendeuse en retraite, décédée sans enfant, ses biens sont légués par testament olographe du 8 octobre 2008 pour moitié à la Faculté de médecine représentée par l'Unistra et pour l'autre moitié à l'ADAPEI, une association d'aide aux personnes handicapées.

Par lettre du 6 juin 2018, Monsieur le Président de l'Unistra a déclaré accepter la succession auprès du notaire, Maître T. à Ostwald.

L'Unistra a été bénéficiaire d'une somme de 20 559,92 euros issue d'une assurance-vie fin 2019.

Un mandat simple pour vendre l'appartement de 90m<sup>2</sup> situé à Illkirch-Graffenstaden a été donné au notaire par l'Unistra et l'ADAPEI. L'appartement étant loué, les locataires étaient donc prioritaires pour acheter mais ils ont finalement laissé le délai passer et ont déménagé en décembre 2020.

L'ADAPEI propose donc à l'Unistra de lui racheter sa part de 50% pour une somme de 127 500 euros nets vendeur en raison de travaux à effectuer.

#### Délibération :

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la succession telle que décrite ci-dessus et le rachat de la part de l'Unistra par l'ADAPEI pour un montant de 127 500 euros.

#### Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	36
Nombre de voix pour	35
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	1
Ne participe pas au vote	0

**Destinataires :**

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 26 mai 2021

La Directrice générale des services



Valérie GIBERT